

Les subsides

Messieurs

Sparrow
(M^{me})
Speyer
Stackhouse
Stewart
Taylor

Thacker
Toupin
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt

Vézina (M^{me})
Vincent
Warner
Wenman
White
Winegard—118.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Chrétien
Deans
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Garneau

Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Isabelle
Jewett (M^{me})
Kaplan
Keeper
Killens (M^{me})
Langdon

MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Nystrom
Orlikow
Parry
Pépin (M^{me})
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Young—36.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé sur le Bureau le mardi 5 mars 1985, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose ensuite: Que le projet de loi C-34, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. de Cotret propose ensuite: Que le projet de loi C-34, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant

le 31 mars 1985, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) fait un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) peut certifier à la Chambre que ce projet de loi se présente sous sa forme habituelle.

M. de Cotret: Monsieur le Président, je certifie bien volontiers à la Chambre que ce projet de loi se présente sous sa forme habituelle.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

(Les articles 2 à 7 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le vice-président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)